

/ CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAMIEG

SÉANCE DU 18 JUIN 2014

juin 2014

DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE

PROTECTION SOCIALE, DYSFONCTIONNEMENTS ET EXCÉDENTS FINANCIERS CAMIEG.

À l'évidence, la Sécurité Sociale et les assurés sociaux sont de nouveau les cibles actuelles du Gouvernement qui cherche encore et toujours à abaisser le coût du travail et à réduire les déficits publics.

Dans le cadre du pacte de responsabilité, le Premier Ministre vient d'annoncer les grandes lignes des efforts demandés à la Sécurité Sociale, ils sont colossaux et sans précédent. 21 Milliards d'économies sur 2015-2017. 10 milliards au travers des baisses ou exonérations de cotisations patronales. Si le gouvernement promet de compenser le manque à gagner dans les caisses de la Sécurité Sociale, pour l'instant il ne dit pas comment et pour cause...

Quant aux 11 milliards d'économies demandées à la Sécurité sociale, le Premier Ministre n'en détaille pas l'origine, mais lance des pistes : par une « mise en cohérence et une meilleure lisibilité de notre système de prestations », ou par des économies de dépenses sur les coûts de « gestion des caisses de Sécurité Sociale ». Autre piste possible : « travailler » sur la chirurgie ambulatoire ou encore « restructurer l'offre de soins hospitaliers ».

Dans le même temps, il est bon de rappeler que les coûts de gestion des caisses ont déjà été réduits de façon drastique depuis des années, y compris avec des réductions d'effectifs dont les conséquences sont bien visibles pour les assurés sociaux. Quant à l'hôpital public, il a lui aussi déjà réduit ses dépenses de 650 millions en 2013 et il devra les abaisser de près de 600 millions cette année.

En fait, le gouvernement feint de croire qu'il est possible de réaliser 21 milliards d'économies en trois ans sans tailler dans les prestations, mais il est bien incapable d'expliquer comment. Chose également inquiétante, les débats ouverts sur le gel des indemnités pour les accidents du travail et l'invalidité, etc.

Le Projet de Loi de Finances Rectificative de la Sécurité Sociale (PLFRSS) 2014 est présenté le 18 juin en Conseil des Ministres et le Parlement s'en saisira le 30 juin 2014.

Autre effet pervers des choix gouvernementaux, la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP), qui accorde une prime aux médecins respectant les bonnes pratiques (4982 € en 2012 et 5774 € en 2013 en moyenne).

Si FO Énergie et Mines peut s'associer à certains critères, d'autres introduisent un réel recul des actions de prévention, telles que la vaccination ou le dépistage des cancers du sein ou de l'utérus.

FO Énergie et Mines ne s'y trompe pas, moins de recettes et réduction des dépenses, c'est en fait une véritable remise en cause de la protection sociale qui est en marche. Nul ne peut douter également que le régime spécial maladie des IEG sera lui aussi impacté, même si aujourd'hui aucune piste n'est encore dévoilée.

Autre sujet d'inquiétude, les problèmes rencontrés par les assurés sociaux des IEG avec la CPAM92. Même s'ils sont en volume moins conséquents, ils n'en demeurent pas moins importants, y compris avec des répercussions financières graves pour certains assurés.

Comme notre délégation l'a signalé à maintes reprises, il est inacceptable d'avoir encore et toujours des réponses inappropriées, des raccrochés au nez, etc., laissant les assurés sociaux sans réponse effective et correcte.

À l'inverse, FO Énergie et Mines note que les réclamations portées par sa délégation auprès de la Direction de la Camieg sont mieux prises en charge et suivies. Notre délégation tient à remercier les services pour leur engagement et se fait le relais de la satisfaction grandissante des assurés concernés par des difficultés.

Suite au dernier Conseil d'Administration, à la présentation faite par le Directeur de la CPAM92 et aux débats, FO Énergie et Mines lui a soumis quelques dossiers de réclamations d'assurés.

Au moins sur un sujet qui concerne des non-remboursements effectués par la CPAM92, y aurait-il un début de réponse. Dixit le Directeur de la CPAM92 : « ... Dans le cas présent, ce dossier a bien fait l'objet d'une saisie par mes services, mais pour une raison encore non identifiée n'a pas abouti à un paiement. Je vous remercie de votre signalement qui a permis, à partir des recherches engagées sur le dossier signalé, de constater que d'autres feuilles de soins saisies à la même période ont été frappées du même dysfonctionnement informatique. Nous avons saisi le centre informatique qui est en cours d'investigation... »

La réponse de ce dernier est éloquent sur la dégradation du service et cela ne peut qu'aggraver les inquiétudes que nous portons sur l'efficacité des outils de la Sécurité Sociale. Cela reflète bien les conséquences d'une politique gouvernementale destructrice.

FO Énergie et Mines a demandé à la Direction de la CPAM92 qu'elle engage un recensement complet et une vérification des dossiers CAMIEG. À ce jour, aucun retour n'a été fait. Pour notre délégation, il est de la responsabilité de la CPAM92 de rectifier les choses sans attendre que les assurés fassent eux-mêmes une réclamation.

Pour FO Énergie et Mines, la direction de la Sécurité Sociale devrait se saisir également de ce problème et voir comment mettre en place au sein de l'assurance maladie des outils de cohérence entre les remboursements saisis en gestion et ceux effectivement réglés.

La Direction de la CAMIEG ne peut pas rester également sans réaction. Elle se doit d'engager des démarches vers la Direction de la CPAM92 pour avoir une vision exacte de la situation, obtenir un recensement complet des dossiers concernés.

FO Énergie et Mines continuera de son côté d'alerter les assurés sociaux et soumettra systématiquement à la Direction de la CAMIEG comme à celle de la CPAM92 les réclamations que sa délégation reçoit.

Enfin, dans un contexte économique un peu perturbé pour le Gouvernement, FO Énergie et Mines craint qu'une nouvelle fois, ce dernier lorgne sur les excédents financiers de notre régime maladie des IEG.

Les résultats escomptés à fin 2014 seraient de 100 M€ pour les actifs (en tenant compte de la spoliation par l'État d'une partie des excédents) et de 165 M€ pour les retraités. À l'horizon 2025, ils atteindraient 162 M€ pour les actifs et 385 M€ pour les retraités.

Pour FO Énergie et Mines, ces projections confirment la possibilité :

- d'améliorer encore les prestations et de les porter a minima à 20 M€,
- de baisser de façon concomitante la cotisation des Retraités et celle de Solidarité des actifs pour revenir à une égalité de cotisation entre actifs et retraités.

Par ailleurs, FO Énergie et Mines renouvelle sa demande de mise en commun des réserves des actifs et des retraités et de création d'une Commission sociale au sein de la CAMIEG comme cela existe dans toutes les CPAM.

FO Énergie et Mines revendique en conséquence l'ouverture d'une nouvelle négociation entre partenaires sociaux des IEG, afin de proposer aux Pouvoirs Publics un projet qui, nous l'espérons, pourra être soutenu par toutes et tous.